



N° 210002 / PM-CAB

NOTE CIRCULAIRE AUX SERVICES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Il m'a été donné de constater que les agents de certains services de l'administration publique harcèlent régulièrement les commerçants et les entreprises au travers des visites répétitives et de contrôles intempestifs, tant en ville que sur les routes nationales RN1 et RN2.

Ces agents réclament et parfois perçoivent des frais, des taxes ou des amendes établis sur des bases illégales.

J'enjoins l'ensemble des hiérarchies des services de l'administration publique concernés de faire cesser sans délai toutes ces pratiques.

Je demande aux commerçants et aux chefs d'entreprise de dénoncer ces actes illégaux et leurs auteurs.

Tous les contrevenants, agents des services de l'administration publique, s'exposent à des sanctions disciplinaires.

J'attache du prix à l'observation des présentes prescriptions.

Fait à Brazzaville, le 03 MAI 2021


Clément MOUNBA
